

Politique de fonctionnement de la bibliothèque féministe

La Bibliothèque féministe de la Mouvance, Centre de femmes est un espace dédié à la promotion des droits des femmes. Notre objectif est de fournir des ressources enrichissantes et diversifiées.

1. Adhésion et accès

1.1 Adhésion

- Chaque femme qui adhère en tant que membre de la Mouvance, Centre de femmes a droit d'utiliser le service de bibliothèque.

1.2 Accès

- Pour emprunter des livres, les membres doivent lire et signer la politique de fonctionnement de la bibliothèque lors du premier emprunt.
- Lors de l'emprunt, les membres doivent se présenter à l'accueil afin qu'une travailleuse prenne note du titre de l'ouvrage, la date de l'emprunt ainsi que le prénom et nom de la personne.
- Notez toutefois qu'aucun prêt ou réservation se fait par téléphone ou en ligne, les prêts se font uniquement en présentiel.

2. Prêt et retour

2.1 Durée du prêt

- Les livres (1 maximum par prêt) peuvent être empruntés pour une période de 4 semaines, renouvelables une fois sous réserve de disponibilité.

2.2 Retard de retour

- Les membres ont la responsabilité de retourner les livres à la date prévue. Si un livre n'a pas été retourné dans les délais prescrits, les futurs prêts seront suspendus jusqu'à son retour. Une travailleuse peut appeler ou envoyer un courriel pour rappeler que les documents doivent être remis. Si le livre n'est pas retourné après deux courriels de rappel, une facture pourrait vous être envoyée pour procéder au remboursement du livre.

3. Responsabilités des membres

Bris ou pertes des livres

- Les utilisatrices sont responsables de l'intégrité des livres empruntés. Si vous avez abîmé un livre, le retourner à La Mouvance et celui-ci sera évalué par une responsable. Nous vous aviserons s'il ne peut être réparé. Nous vous remercions de ne pas tenter de réparer les livres vous-mêmes. Si le livre doit être remplacé, les frais de remplacement sont déterminés selon la valeur marchande du livre et son usure. L'utilisatrice sera contactée pour venir constater l'état du livre et acquitter les frais de remplacement payable par chèque, argent comptant ou virement Interac. Lorsque le document est payé, l'utilisatrice peut repartir avec celui-ci. N'hésitez pas à nous contacter pour discuter des solutions possibles.
- Perte de livres : Si vous perdez un livre, vous devrez payer le montant de frais de remplacement qui équivaut à la valeur marchande de ce dernier. Il est possible de payer les frais par chèque, argent comptant ou virement Interac. N'hésitez pas à nous contacter pour discuter des solutions possibles.

4. Don de livres

La bibliothèque est un projet collaboratif. Nous agrandissons notre collection progressivement, ainsi si vous souhaitez faire un don de livres, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

5. Modification de la politique

Nous pouvons modifier cette politique en tout temps. Nous vous informerons de toute modification importante, s'il y a lieu.

Merci pour votre collaboration!

Nom et prénom :

Signature :

Date :
